

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

JUSQU'AU
31 MARS 2025

PRÉ-INSCRIPTIONS TOUTE PETITE SECTION

DÈS 2 ANS
SCOLARISATION
PRÉCOCE EN MATERNELLE

Enfants nés
entre le 1^{er} janvier
et 31 août 2023



**ENVOYEZ
LE DOSSIER COMPLET À**

enfance@ville-soa.fr
ou **déposez-le**
à l'accueil
de l'hôtel de ville

DOCUMENTS À FOURNIR (PHOTOCOPIES)

- **Livret de famille** parents/enfant ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- **1 justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau...).
- **Formulaire de pré-inscription** à compléter (à retirer sur demande écrite à enfance@ville-soa.fr ou à l'accueil de l'hôtel de ville).

SPÉCIFICITÉS

- Engagement obligatoire de 2 ans sur l'école ;
- Accueil aux horaires scolaires uniquement - de 8h20 à 16h30
Restauration possible ;
- Disponibilité d'un parent sur 15 jours
(période d'adaptation de l'enfant en milieu scolaire).

Places limitées

Examen des dossiers en commission
et entretien parents/enfants avec l'équipe
éducative de l'école

Dispositif de pré-scolarisation encadré par la Circulaire n°2012-202 du 18/12/12 de l'Éducation nationale :

Selon l'Éducation nationale, cette scolarisation précoce pour les enfants de moins de 3 ans relève d'un dispositif spécifique, il s'agit d'une première étape de la scolarité à privilégier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille de l'enfant est éloignée de la culture scolaire.

+ d'infos au Service Enfance : 01 34 21 25 00

